

Réception par le préfet : 07/06/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 06 juin 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 31 mai 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 31 mai 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le six juin à 18h45, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du trente-et-un mai deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur CAUCHOIS Philippe a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie non-représentée

Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Monsieur RAIMBAULT Daniel a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.

Secrétaire de séance :

Monsieur PELFRÈNE Daniel a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 056 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PETITE SALLE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire signale que, lors de la dernière commission de sécurité du SDIS 76, les pompiers ont rappelé l'interdiction pour les locataires d'une salle d'y dormir, cette dernière n'étant pas catégorisée comme un lieu d'hébergement.

Il convient également de préciser l'interdiction de fumer dans les locaux collectifs. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de modifier l'article 6 bis du règlement de la salle polyvalente et de la petite salle (transmis en annexes).

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

D'autres propositions sont faites par les membres du conseil.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le règlement de la petite salle et de la salle polyvalente tel qu'il a été corrigé ce jour.

Le secrétaire de séance, Daniel PELFRÈNE

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER



Date d'affichage de la présente délibération

Le 07 juin 2024